

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 30 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET** : Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Pétanque Stéoruellante.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, M. RINA-BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES, M. DUPRE a donné pouvoir à Mme PAROU.

**ABSENTE** : Mme LOQUET.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. HUBERT.

**Publication électronique le : 02 décembre 2022**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**

  
**Véronique DESNOUES**





**2022-332 Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Pétanque Stéoruellante.**

Considérant la qualification de l'équipe masculine composée de neuf membres de l'association Amicale Pétanque Stéoruellante à la phase finale du Championnat National des clubs CNC3 à Douai (59), du 25/11/2022 au 27/11/2022, et de ce fait son accession en N2,

Considérant les frais conséquents qu'une telle organisation représente pour le club (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration), et afin de témoigner le soutien et la reconnaissance de la ville,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Amicale Pétanque Stéoruellante de 500 €.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 21 novembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCORDE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Amicale Pétanque Stéoruellante.

**DIT** que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6745 du budget 2022.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

  
Véronique DESNOUES  
